



#### Nombre de membres :

- en exercice: 13 - présents : 11

- suffrages exprimés : 13

# Date de la convocation : Le 3 février 2025

Délibération N°D.01 /2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-262801004-20250211-2025-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2025

#### Objet:

Participation financière au repas annuel des aînés de la commune

# Extrait du registre des délibérations

## De la Commission Administrative

Du Centre Communal d'Action Sociale de PIERRES

#### Séance du 11 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze février à neuf heures et trente minutes, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIERRES, s'est réunie à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Daniel MORIN, Président du CCAS.

#### Présents:

Hélène CAYUELA, Bernadette MAURY, Céline MOSCA, Marilyne RENARD, Serge RENAULT, Conseillers Municipaux,

Anne-Marie GALLAS, Chantal HIDEUX, Claudine NOIZA, Oana LACRARU, Sandrine DOUBRE, Membres nommés.

#### **Procurations:**

Michel CRETON, donnant pouvoir à Serge RENAULT. Sylvie RIVAUD, donnant pouvoir à Hélène CAYUELA.

# Le secrétariat a été assuré par : Serge RENAULT

---- 30) (/5 -----

Monsieur le Président rappelle qu'un repas est offert chaque année aux aînés de la commune âgés de 70 ans et plus et inscrits sur les listes électorales.

Monsieur le Président propose aux membres de l'assemblée de délibérer sur le montant de la participation financière pour les conjoints de moins de 70 ans, les personnes accompagnantes ainsi qu'aux élus et membres du CCAS.

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative à L'UNANIMITÉ, DÉCIDENT :

- D'OFFRIR un repas aux aînés âgés au minimum de 70 ans dans l'année, résidant sur la commune et inscrits sur les listes électorales de Pierres.
- DE DEMANDER une participation financière aux conjoints n'ayant pas 70 ans et inscrits sur les listes électorales de Pierres une contribution financière qui est de moitié du prix du repas, fixé par le prestataire.
- DE DEMANDER une participation financière à la personne accompagnante (ami, voisin, enfant ou petit-enfant) qui ne remplit pas les conditions d'octrois de régler son repas dans son intégralité.
- D'OFFRIR le repas aux membres du conseil municipal et de la commission administrative du CCAS.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme. Fait à Pierre le 11 février 2025. Le Préside du CCAS, Daniel MORIN



#### Nombre de membres :

- en exercice : 13 - présents : 11

- suffrages exprimés: 13

# <u>Date de la convocation</u>:

3 février 2025

Délibération N°D. 02 /2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 028-262801004-20250211-02-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2025

### Objet:

Animation pour le « Repas des Aînés » organisé le Vendredi 21 mars 2025.

#### Extrait du registre des délibérations

#### De la Commission Administrative

Du Centre Communal d'Action Sociale de PIERRES

#### Séance du 11 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 février 2025 à neuf heures et 30 minutes, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIERRES, s'est réunie à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Daniel MORIN, président du CCAS.

#### Présents:

Hélène CAYUELA, Bernadette MAURY, Céline MOSCA, Marilyne RENARD, Serge RENAULT, Conseillers Municipaux,

Anne-Marie GALLAS, Chantal HIDEUX, Claudine NOIZAT; Oana LACRARU, Sandrine DOUBRE, Membres nommés.

#### **Procurations:**

Sylvie RIVAUD, donnant pouvoir à Hélène CAYUELA. Michel CRETON, donnant pouvoir à Serge RENAULT.

Le secrétariat a été assuré par : Serge RENAULT

----- 80 GS ------

Monsieur le Président propose aux membres de la commission administrative d'approuver le devis de Crx Events, pour l'animation du repas des aînés organisé le vendredi 21 mars 2025, pour un montant total de 600,00€.

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission Administrative, à L'UNANIMITÉ, DÉCIDENT :

- APPROUVER le devis de Crx Events, pour l'animation du repas des aînés organisé le vendredi 21 mars 2025, pour un montant total de 600,00€.
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme. Fait à Pierres le 11 février 2025. Le Président du CCAS, Daniel MORIN.





## Extrait du registre des délibérations

#### De la Commission Administrative

Du Centre Communal d'Action Sociale de PIERRES

#### Séance du 11 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 février à neuf heures et 30 minutes, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIERRES, s'est réunie à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Daniel MORIN, Président du CCAS.

#### Présents :

Hélène CAYUELA, Bernadette MAURY, Céline MOSCA, Marilyne RENARD et Serge RENAULT, Conseillers Municipaux,

Anne-Marie GALLAS, Chantal HIDEUX, Claudine NOIZAT, Oana LACRARU et Sandrine DOUBRE, Membres nommés.

#### **Procurations:**

Michel CRETON, donnant pouvoir à Serge RENAULT. Sylvie RIVAUD, donnant pouvoir à Hélène CAYUELA

#### Le secrétariat a été assuré par : Serge RENAULT

Monsieur le Président présente les différents devis pour le choix du traiteur pour le repas des aînés prévu pour le vendredi 21 mars 2025.

Quatre devis sont proposés:

TRAITEUR	LOCALISATION	PRIX TTC / PAR PER TOUT COMPRIS	PRIX TTC/190 PER
Launay traiteur	Voves (28)	40,00€	7 600,00 €
La spirale gourmande	Unverre (28)	40,00 €	7 600,00€
Johannes Laverton	Jouy (28)	42,00 €	7 980,00€
Plus qu'un traiteur	Le Gué-de-Longroi (28)	48,00€	9 120,00€

Après en avoir délibéré, le résultat des votes est le suivant :

Launay Traiteur: 7 voix

La spirale gourmande : 6 voix

Les membres de la commission administrative, décident :

D'APPROUVER le devis de Launay traiteur au tarif de 40,00 € TTC par

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

> Pour extrait certifié conforme. Fait à Pierres le 11 février 2025.

Le Président du CCAS, Daniel MORIN.

# Nombre de membres :

- en exercice: 13 - présents : 11

- suffrages exprimés : 13

Date de la convocation : *3 février 2025* 

> Délibération N° D.03/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 028-262801004-20250211-03-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2025

Objet:

Choix du traiteur pour le repas des aînés 21.03.2025



# Extrait du registre des délibérations

#### **De la Commission Administrative**

Du Centre Communal d'Action Sociale de PIERRES

#### Séance du 11 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze février à neuf heures et trente minutes, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIERRES, s'est réunie à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Daniel MORIN, Président du CCAS.

#### Présents:

Hélène CAYUELA, Bernadette MAURY, Céline MOSCA et Marilyne RENARD, Conseillers Municipaux,

Anne-Marie GALLAS, Chantal HIDEUX, Claudine NOIZAT, Oana LACRARU et Sandrine DOUBRE, Membres nommés.

#### Pouvoirs:

Michel CRETON, donnant pouvoir à Serge RENAULT Sylvie RIVAUD, donnant pouvoir à Hélène CAYUELA

Le secrétariat a été assuré par : Serge RENAULT

Les contrats d'assurance du CCAS sont arrivés à échéance le 31 décembre 2024. Une consultation de gré à gré a été engagée auprès de la SMACL pour les assurances suivantes :

Lot n° 1 : Assurance « Responsabilité Civile » ;

Lot n° 2: Assurance « Protection juridique »;

Lot n° 3: Assurance « Protection fonctionnelle ».

Les contrats sont à conclure pour une durée maximale de 5 ans avec possibilité de résiliation annuelle pour les deux parties à compter de la signature des contrats.

Pour l'ensemble des lots, le montant des primes d'assurance s'élève à 424,62 € annuelle TTC pour le CCAS.

Après en avoir délibéré, la commission administrative,

Votes	13	Votes	0	Absentions:	0
Pour:		Contre:			

ATTRIBUE l'ensemble des 3 lots à la SMACL;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes d'engagement respectifs à chaque lot ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme. Fait à Pierres le 11 février 2025. Le Président, Daniel MORIN.

# Nombre de membres :

- en exercice : 13 - présents : 11

- suffrages exprimés: 13

Date de la convocation : 03 février 2025

Délibération N°D.04/2025

Objet:

Contrats d'assurance 2025-2029

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-262801004-20250211-04-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2025